

Cet article de François Mauriac (de l'Académie française) paru dans *Le Temps* le 10 octobre 1955
est la meilleure préface qui soit à la livre. Il justifie le soulèvement qui en de ne pas laisser
les mémoires oublier le souvenir de leurs parents et plus tard, ignorer complètement ce
qui ils furent. - L. Steadman

Journal *Le Temps* : 10 octobre 1955.

TRIBUNE LIBRE

La loi de l'oubli

Il existe pour tout homme un lieu où il lui est impossible de se divertir, d'oublier sa vie : là où il a vécu enfant, adolescent; où ceux qui étaient vivants du temps de sa jeunesse ont laissé les riens qui subsistent d'une destinée humaine : quelques lettres, des carnets, un livre de comptes, un chapeau de paille, une ombrelle. Il faut beaucoup de force pour accepter de vivre dans un univers doué de mémoire. Ici, les chênes agités ne prophétisent pas comme à Dodone; ce n'est pas le futur qu'ils connaissent, mais le temps aboli; ils se souviennent. Ils ne jugent pas, ils ne condamnent pas; simplement ils ont vu, ils savent.

Ailleurs, j'ai pu souffrir d'un jour orageux, mais ce n'était pas cette atmosphère épaisse, chargée, résistante, dans laquelle aujourd'hui j'avance lentement, avec effort. Les enfants s'étonnent : ce paysage leur paraît « riant ». Ils disent que sur la mer d'où ils arrivent, le soleil se couchait avec moins de gloire que sur cette immense plaine embrumée. Ils ne comprennent pas qu'une campagne heureuse puisse à nos yeux se revêtir de tragique. Les enfants sont aveugles : ils bousculent, sans les discerner, les fantômes qui nous pressent. Rien n'existe pour eux de ce monde invisible et fourmillant. Des morts ressuscitent à chaque tournant d'allée et ils ne les voient pas. L'histoire secrète inscrite sur la pierre de la terrasse demeure indéchiffrable à ces non-initiés.

Mais j'en veux moins aux enfants de cet âge qu'aux nouveau-nés qui pleurent et qui rient sous les pins des Frontenac, où j'ai joué autrefois. Ceux-là sont chargés à mes yeux d'un crime inexpiable : même leurs plus lointains souvenirs n'évoqueront pas pour eux le visage de mes parents; par leur seule présence ils les tuent une seconde fois.

Pourquoi se révolter contre cette seconde mort ? Il faut mourir dans les cœurs, s'effacer des mémoires; la poussière n'est pas encore le néant : elle aussi doit être dispersée. Rien n'est sans doute plus contraire à la nature et à l'ordre des choses que le culte barrésien des morts. Quel signe, que dans la plupart des familles, même bourgeoises, les vivants ne sachent presque rien de leur aïeul, et rien de leur bisaïeul ! Je n'essaie plus d'expliquer aux enfants les parentés, les alliances. Dès que je commence : « Arthur était à la fois le cousin germain de mon père et de ma mère, mais comme il avait épousé en secondes noces... » Déjà ils n'écoutent plus, ils sont résignés à ne savoir jamais quels liens les rattachent aux enfants d'Arthur.

Il existe dans presque toutes les familles quelque grand-oncle ou un très vieux cousin dont on se dit qu'il est le dernier dépositaire de l'histoire secrète de nos parents disparus. On se promet de l'interroger avant qu'il ne meure. Et lui, il nous répondrait volontiers. A mesure qu'il approche de sa fin, il ne parle guère que de ce qui est aboli; on dirait qu'avant de partir à jamais il s'efforce de se débarrasser d'un dépôt : « Je me rappelle que ton pauvre arrière-grand-père me disait... » Mais nous n'écoulons pas, l'esprit mystérieusement détourné de ce qui ne doit pas être retenu. Et, enfin, ce dernier témoin s'éloigne à son tour; et il peut dire à ceux qu'il va rejoindre : « Plus personne sur la terre ne se souvient de vous. »

Non, ils ne vivent plus dans aucune pensée humaine, mais ils saturent, si j'ose dire, l'atmosphère des vieilles propriétés. Ceux dont on ne sait plus le nom rendent accablantes les après-midi de nos vacances du milieu de la vie : visages trop effacés pour qu'aucun trait en soit reconnaissable, ils se dessinent vaguement dans l'entrelacs des branches, ils remuent, ils respirent avec les feuilles et dans les dessins des rideaux.

Peut-être est-ce la présence d'un petit-fils romancier et poète qui les attire et leur insuffle un espoir de survie ? En lui, ils remontent du gouffre, ils viennent respirer à la surface. Bien plus que l'histoire, la littérature est une résurrection. Car l'histoire ne fait pas revivre l'intime de l'homme, ni la vie secrète des cœurs, ou elle ne le fait qu'incidemment. Mais le cri qu'une arrière-grand-mère a retenu toute sa vie, au fond de la petite salle obscure du rez-de-chaussée, sur la grand-place, se délivre enfin dans le récit écrit, bien des années après qu'elle est retournée en poussière, par un descendant qui croit se rappeler que le prénom de cette morte finissait par un A : Irma, ou Adila, ou Felicia...

FRANÇOIS MAURIAC.

1

NOTES SUR LA FAMILLE SADOUL

Avec beaucoup de soin, de méthode et de patience, mon frère Charles Sadoul a recueilli sur notre famille des renseignements et documents nombreux - actes de l'état-civil, pièces notariées, correspondance, etc.. - Ces documents sont intéressants, mais leur fouillis en rend l'étude difficile. Mon frère avait toujours pensé s'en servir pour faire un exposé général, d'une lecture facile et claire, qui pourrait intéresser les générations actuelles et futures et les renseigner sur leurs grands parents et arrière grands parents, mais il n'a pas mis son projet à exécution. Je vais essayer de le remplacer.

L'étude de ces dossiers de famille représente les difficultés et les agréments que connaissent bien tous ceux qui comme moi ont consulté beaucoup de vieux papiers et fouillé des dossiers d'archives. On y trouve des pièces intéressantes, d'autres insignifiantes, il manque des documents essentiels. De plus, il existe surtout des pièces officielles (actes de l'état-civil notamment) qui sont un peu froides. Les documents d'un caractère plus intime comme des correspondances qui permettraient de se faire une idée du caractère et du genre de vie des personnages sont rares. Les traditions de famille sont vagues et, comme toutes les traditions, on peut douter de leur complète exactitude. Mon grand père connaissait certainement bien des détails, mais mon frère ne s'est occupé de

l'histoire de la famille qu'après sa mort et ces renseignements sont perdus. De ces éléments incomplets il est cependant possible de tirer une synthèse qui a son intérêt et une suffisante précision.

Le nom de **Sadoul** indique très nettement que notre famille est originaire du midi, de la Provence ou plus probablement du Languedoc où ce nom, sans être répandu se rencontre cependant. Ainsi, mon fils Adrien, à la fin de la guerre, était sous-lieutenant au 23ème d'artillerie du recrutement de Toulouse; plusieurs hommes du régiments'appelaient Sadoul. J'ai connu jadis à Bar-le-Duc, un vieux commandant en retraite, originaire de Toulouse. Il m'a dit plusieurs fois, qu'en patois de cette région, le mot sadoul s'appliquait à l'état d'un homme qui a bien diné. Ce n'est point le sens du mot très courant en mauvais français qu'on obtiendrait en supprimant le d de notre nom - **Sadoul** = **saoul**. La langue méridionale est moins brutale, plus aimable et, pour elle, un sadoul est un homme qui a bien diné, qui voit la vie en rose et, pour employer un mot médical aujourd'hui à la mode, se trouve en état d'euphorie. Ce serait un peu le sens de l'expression vulgaire employée dans les campagnes de l'Est de la France à la fin d'un bon diner : J'ai bien fait.

Cette interprétation est confirmée par le dictionnaire provençal-français de Mistral où on lit : sadoul - Sadou - sadot - adjectif qui signifie soul - repu - rassasié et aussi nom de famille méridionale. Exemple : Manga soum Sadou - Manger son soul .

M. Paris - La Table du d'Hozier indique un Sadoul dans cet armorial - Registre Toulouse - Montpellier n° IOI3 et un Sadoul - Registre de la Rochelle - N° 379.

Une tradition de famille dit que les Sadoul venaient de Nimes ou des environs; cette origine est lointaine et mon frère n'a pu en retrouver la trace .C'est explicable ,car s'il est relativement facile de faire la généalogie d'une famille qui n'a pas quitté sa région, les recherches deviennent à peu près impossible, en cas d'émigration, pour les familles bourgeoises.

Mais pourquoi les Sadoul ont-ils abandonné le Midi pour se fixer en Alsace. La même tradition de famille veut, que, protestants, ils aient quitté Nimes après la révocation de l'édit de Nantes, donc vers 1685, pour venir en Alsace où la religion réformée était au moins tolérée . Cette explication me paraît discutable. Le premier Sadoul qu'on trouve en Alsace figure dans l'acte de baptême d'un enfant en 1719, donc près de 35 ans après la révocation de l'édit de Nantes. En outre, les premiers actes les qualifient de Parisis ou de Parisientis, ce qui semble indiquer qu'ils venaient de Paris, qui n'était pas précisément un lieu de refuge contre les persécutions religieuses. En outre, dès le début du 18ème siècle, tous les Sadoul sont catholiques. Auraient-ils abjuré si vite, après s'être expatriés pour conserver leur foi.

Toutefois, l'origine protestante est possible. Au moment

de rédiger ce travail, je me suis renseigné près de l'archiviste de Nimes qui m'a répondu très aimablement. Il n'a pas trouvé de Sadoul dans les familles protestantes de Nimes. Pour lui, les Sadoul seraient plutôt originaires de l'Hérault, de l'Aude ou de Provence. Je lui avais signalé que le premier Sadoul d'Alsace s'appelait Fulcran et qu'il avait un fils qui s'appelait Abram. Or, le nom de Fulcran est catholique, l'église de Lodève (Hérault) est consacrée à Saint-Fulcran. Mais le nom d'Abram, celui du fils de Fulcran, est protestant.

Il est difficile de se démêler dans tout cela. Peu importe d'ailleurs que les Sadoul d'autrefois aient été catholiques ou protestants, le certain, c'est qu'ils sont originaires du midi, soit du Languedoc, soit de la Provence. Il ne nous reste dans les veines que quelques gouttes de ce sang méridional, mais chez certains Sadoul il reparait encore quelquefois, malgré les mariages et les alliances qui ont donné un mélange extrêmement complexe. Il s'y trouve un peu de tout, sans compter l'inconnu des ascendances féminines lointaines.

Il me parait probable que les Sadoul sont venus en Alsace comme fonctionnaires, amenés là par on ne sait quelles circonstances, peut-être tout simplement le hasard d'une carrière.

On les voit tous dans des fonctions administratives que définit assez mal d'ailleurs le latin de cuisine, ou plutôt de sacristie, employé par l'église dans les actes de baptême, mariage ou de décès, tenant lieu d'actes d'état-civil. Parfois

ils font du commerce, ils ont été aussi à diverses reprises employés dans les fournitures militaires.

Avant d'entrer dans le détail, un résumé d'ensemble aidera à mieux faire comprendre la suite.

Le premier Sadoul d'Alsace apparaît en 1719, avec le prénom bizarre de Fulcran, il mourut en 1723. Son fils Claude était né vers 1702, sans doute ailleurs qu'en Alsace, il mourut en 1767. Il eut un fils, Jean Baptiste, personnage dont la vie est curieuse, qui fut le père de mon arrière grand-père, Louis Sadoul, lequel mourut en 1845, président honoraire au tribunal de Seles-tat. Nous arrivons ainsi aux générations récentes par mon grand-père Victor Sadoul, ses deux fils Adrien et Lucien (mon père et mon oncle) puis moi-même, mon frère, nos enfants et petits-enfants.

Tous ces Sadoul du 18ème siècle eurent de très nombreux enfants. C'était à la fois la mode et la nécessité de l'époque; la mortalité infantile était effrayante et il fallait avoir des enfants de rechange. Malgré cela, il en arrivait pas mal à l'âge adulte et, à en juger par le nombre des petits Sadoul d'Alsace au 18ème siècle, toutes les provinces de l'Est devraient être peuplées de leurs descendants. Or, on n'y voit que la souche venant de mon arrière grand-père. Que sont devenus les autres. On n'en sait rien. Peut-être subsiste-t-il des descendants par les femmes dont les noms ne nous disent plus rien. C'est possible.

On trouve un certain nombre d'actes concernant les enfants Fulcran, mais leur nombre exact est inconnu. Claude, son fils, n'eut pas moins de 19 enfants, le suivant Jean Baptiste, en eut 16 dont 8 étaient encore vivants vers 1792. Mon arrière grand-père n'en eut que 5 qui tous vécutent.

Ces Sadoul eurent des fortunes assez diverses; à un moment de leur vie, ils sont dans l'opulence et ils finissent dans la gêne. Ce fut le cas de Claude et de Jean Baptiste. Le premier se lança dans les affaires qui lui donnèrent d'abord la fortune, puis qui périclitèrent et, à sa mort, il laissa sa famille dans une situation très embarrassée. Par lui-même et peut-être surtout par son mariage, son fils Jean Baptiste posséda une très belle fortune, il la perdit. Il est vrai que la cause principale est dans les événements de la Révolution qui lui enlevèrent sa situation de grand bailli, et amenèrent les bouleversements de la monnaie que nous avons connus à notre tour, heureusement à un degré moindre, jusqu'à présent tout au moins.

Quin Sadoul, décédé en 1937 n'a pas connu la suite !!!

D'autre part, j'ai entendu dire par mon grand-père que chez les Sadoul tout était parti par la cheminée, ce qui voulait dire, sous une forme pittoresque, qu'ils aimaient à bien vivre, ne se privaient pas de grand chose, sans avoir la prévoyance de penser à l'avenir. Cette tradition ne s'appliquait probablement pas à mon arrière grand-père, mais à Jean Baptiste et sans doute aussi à Claude.

OBSERVATIONS GENERALES

1) On trouvera dans ce récit quelques redites. Elles sont volontaires, qu'on n'accuse donc pas mon style de négligence. Ces redites m'ont paru nécessaires pour camper chaque personnage ou chaque branche de la famille dans son ensemble et ne pas obliger le lecteur à se reporter à d'autres passages pour comprendre la filiation .

2) Je consacre des chapitres distincts à chacun des ascendants directs et des branches collatérales. Cette méthode permet un classement suivant les préférences, soit mettre d'abord l'ascendance et ensuite les collatéraux , soit placer les collatéraux après l'ascendant intéressé.

3) Je donnerai à la fin, comme pièces justificatives quelques documents intéressants et aussi, dans les premiers exemplaires les photographies ou reproductions de portraits que je pourrai me procurer.

*Le père de Fulcran, Christophe (date de naissance
et de décès inconnus) a quitté l'Estachan en 1678-*

Fulcran SADOUL

Né à X... (peut-être Paris) en 16.. - mort à Strasbourg
le 1er mai 1723.

Je l'ai dit, c'est en 1719 qu'on voit Fulcran à Strasbourg, ville qui va être le centre de la famille pendant de longues années. Les actes de l'état-civil, alors dressés par l' Eglise, ont, on le sait, un très médiocre respect de l'orthographe des noms et prénoms. Ainsi Sadoul devient parfois Sadouille ou Sadouille et Fulcran se transforme en Fulgent ou François, nom que notre ancêtre avait peut-être fini par adopter comme plus compréhensible aux oreilles alsaciennes. Le 4 octobre 1719, il lui naît un fils Frédéric. Sa femme, mère de l'enfant, s'appelle Madeline Lambert. Dans l'acte de baptême, dressé à la paroisse Saint-Louis, de Strasbourg, il est désigné comme " custos compensationum regiarum in hac urbe (Strasbourg) ; dans d'autres actes, il est dit " provisor munitionum regiarum parisis " ou " custos annona regiac" ou encore " custos provisionum regiarum" . Il est difficile de déterminer les professions exactes qu'indiquent les expressions assez vagues de ce mauvais latin. Gardien des choses royales, des fortifications, des vivres, agent du Roi, voilà à peu près le sens général. Donc, situation de fonctionnaire, mais laquelle au juste ? Il peut s'agir tout aussi bien de fonctions élevées que d'emplois fort modestes.

A voir les parrain et marraine de Frédéric, fils de Fulcran, en 1719, on peut penser que le père a une situation assez en vue. Le parrain est Frédéric, comte de Mandresheim et Gerolsheim,

vulgo comte de Frets et la marraine, Marie Anne de Maupeau, femme de N.P. d'Angevilliers, Intendant d'Alsace. Les intendants étaient alors, plutôt que les gouverneurs, les véritables administrateurs des provinces. Les rois, dont ils étaient plus directement les agents, avaient peu à peu étendu leurs pouvoirs dans un dessein de centralisation.

De cet acte de baptême, on peut conclure que Fulcran était attaché à l'administration d'Alsace à un titre quelconque, sous les ordres de l'intendant d'Angevilliers. C'est d'autant plus vraisemblable que le petit-fils et l'arrière petit-fils de Fulcran seront eux aussi des fonctionnaires de l'intendance d'Alsace. Il y avait sans doute là une tradition de famille. Les actes divers qui ont été retrouvés, comme aussi ceux intéressant son fils Claude, les désignent tous deux, je le rappelle, comme parisis ou parisensis. L'un et l'autre devaient être nés à Paris ou du moins être venus de Paris en Alsace.

Fulcran et encore ses descendants (ceux-ci malgré un séjour déjà prolongé en Alsace) se mêlent assez peu à la population. Tous les témoins des actes portent comme eux des noms français, tous aussi ont des situations de fonctionnaires, aussi vaguement désignées d'ailleurs que celles de Fulcran; tous s'occupent des affaires du Roi .

Fulcran devait déjà avoir un certain âge à son arrivée à Strasbourg, il y avait amené toute sa famille et notamment des fils en âge d'avoir des situations. Ainsi en 1722, à l'acte de décès de son fils Jean Baptiste, âgé de dix ans, figurent comme témoins, deux autres fils, Charles et Abram, qui sont donc pour le moins majeurs. Tous ces fils, à n'en pas douter, devaient,

comme leur père, exercer des fonctions administratives. Il avait fallu ou des évènements sérieux ou le fait que le père avait trouvé une situation avantageuse en Alsace pour que toute la famille s'y fut ainsi transportée en bloc. Il pourrait y avoir là un point intéressant, mais il ne peut être éclairci.

Fulcran mourut à Strasbourg, le premier mai 1723, et fut enterré dans l'église Saint-Louis.

Le 31 novembre, le curé Humann de la paroisse Saint-Louis à Strasbourg, lui donne l'autorisation d'aller se marier à l'église paroissiale de Sélestat. Le mariage a lieu le lendemain. Claude épouse Anne-Julienne Bist, dont le père Claude Bernard Bist, est munitionum registrarum provisor Sélestatienais, sans commission ou employé ou agent du Roi, comme Fulcran. Les témoins ont mêmes professions. Toujours des fonctionnaires qui vivent et se marient entre eux et sont tous, leurs noms l'indiquent, d'origine française.

De ce mariage devaient naître 19 enfants.

La situation de Claude Gadoul semble s'améliorer assez vite. D'après les indications prises aux actes de l'état-civil, en 1730, il est Commissaire du Roi, en 1735, garde des armées du Roi, en 1745, fournisseur et garde des fourrages, il est, au même temps que fonctionnaire, fournisseur aux armées. Cette situation doit lui donner honneurs et profits. car, le 9 avril 1740, lors de naissance de sa fille Claude, l'acte le qualifie de "clarissime" (le terme de "clarissime" est employé pour désigner un fonctionnaire). Il est vrai qu'on n'a pu voir les autres actes de qualification concernant sa carrière. Mais il est probable qu'il a continué à progresser.

Claude

né vers 1702, à Paris semble-t-il, mort à Strasbourg, le 30 août 1767.

L'acte de naissance de Claude n'a pas été trouvé en Alsace. A sa mort, en 1767, il avait 65 ans, il serait donc né en 1701 ou 1702 à Paris peut-être, d'où venait vraisemblablement son père Fulcran. La première mention qu'on trouve de lui est de 1729. Le 21 novembre, le curé Humann de la paroisse Saint-Louis à Strasbourg, lui donne l'autorisation d'aller se marier à l'église paroissiale de Sélestat. Le mariage a lieu le lendemain. Claude épouse Anne Julienne Biot, dont le père, Claude Bernard Biot, est *munitionum regiarum provisor Selestadiensis*, donc commissaire ou employé ou agent du Roi, comme Fulcran. Les témoins ont mêmes professions. Toujours des fonctionnaires qui vivent et se marient entre eux et sont tous, leurs noms l'indiquent, d'origine française.

De ce mariage devaient naître 19 enfants .

La situation de Claude Sadoul semble s'améliorer assez vite. D'après les indications prises aux actes de l'état-civil, en 1730, il est Commissaire du Roi, en 1735, garde des armements du Roi, en 1745, fournisseur et garde des fourrages, il est alors, en même temps que fonctionnaire, fournisseur aux armées. Sa situation doit lui donner honneurs et profits, car, le 7 avril 1745, lors de naissance de sa fille Claudia, l'acte le qualifie de " clarissimus " (*in rebus ad pabulum regium spectatoribus occupatus*). Il est vrai qu'on n'était pas alors avare de qualifications pompeuses et sans doute ne faut-il pas s'exagérer

la portée du mot clarissimus qu'on pourrait traduire, non sans quelque étonnement : très illustre surveillant des fourrages du Roi.

En 1757, il fait partie de la tribu des Fribourgeois, composée de négociants (organisation administrative de Strasbourg dont l'étude pourrait être curieuse, mais ne serait pas à sa place ici). Cette année là, la tribu des Fribourgeois le choisit pour la représenter au Grand Sénat.

C'est sans doute en qualité de membre du Grand Sénat qu'il tint, en 1757, un des cordons du dais à la procession du Saint-Sacrement que la confrérie du Saint-Sacrement de la paroisse Saint-Louis a l'habitude de faire dans le quartier, le 1er dimanche après la Fête-Dieu. Les autres porteurs de cordons sont le gouverneur d'Alsace pour le Roi, le Commandant de la ville et un Monsieur Trombert. La qualité de ces personnages indique suffisamment que Claude avait alors une situation en vue. En 1764, dans le procès-verbal des publications de sa fille Anne-Marie, on lui donne le titre d'Assesseur au Grand Sénat.

A ce moment, il est aussi dans les affaires. Il a notamment la fourniture des lits militaires. En 1766, il renouvelle son marché, il se plaint des conditions qui lui sont faites et de l'exigence des officiers, il indique tous les meubles qu'il faut à ces Messieurs (sic) pour une somme trop minime où tout son gain se perd, il demande que pour une fourniture de 60 livres faite aux officiers, il lui soit accordé une fourniture de lit de soldat, ce qui n'avait lieu auparavant que pour 80 livres.

Claude a aussi avec des associés une manufacture de toiles à voile. Enfin, le 13 mai 1766, il est accordé " permission au sieur Sadoul et Compagnie d'établir à Illkirch, près Strasbourg, en Alsace, une manufacture d'ustensiles de cuisine et toutes sortes d'ouvrages en fer battu, blanchis et bien étamés et de les vendre et faire vendre et débiter pendant 15 ans, dans toutes les villes et bourgs de l'étendue du Royaume " .

L'industrie du fer blanc était alors toute nouvelle, elle ne fut établie solidement en France qu'à la fin du 18ème siècle. Claude Sadoul était donc un précurseur, mais, en matière industrielle, innover est souvent dangereux. Et c'est peut-être pour cette raison qu'à sa mort, l'année suivante, sa situation, qui avait été brillante, se révélera tout autre. Faut-il incriminer aussi des dépenses personnelles excessives et les charges d'une très nombreuse famille, c'est possible.

Ce qui est certain, c'est que sa femme et ses enfants vont se trouver très gênés.

Ils ont ^{une} consolation: Claude, leur mari et père, est très estimé. Il meurt le 30 août 1767, et sa mort est à Strasbourg un évènement assez important pour que M. de Gayot, prêteur royal (maire administrateur de la ville au nom du Roi), qui se trouve alors à Paris, en soit immédiatement prévenu. Dès le 5 septembre, il écrit à l'ammeister regent Franck: " je suis fâché de la mort du pauvre M. Sadoul: je l'ai toujours reconnu pour un fort

honnête homme." L'état précaire des affaires de Claude Sadoul était connu, car M. de Gayot ajoute : " Il laisse sa famille dans une situation peu aisée, je suis persuadé que l'intention de MM. du Magistrat ^(I) sera que sa veuve et ses enfants conservent le bail qui avait été passé, il y a, je crois, quelques mois, pour la fourniture des lits de la garnison. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien conférer avec MM. de la Chambre d'économie ^(I) qui, à ce que j'espère, ne trouveront aucune difficulté à cet acte de justice. "

Satisfaction fut donnée à la demande de M. de Gayot et Madame Sadoul toucha des associés de son mari dans l'entreprise des lits militaires une pension annuelle de 10000~~00~~ livres. Cette pension fut payée régulièrement, mais, quelques années après, Mme Claude Sadoul craint qu'elle ne soit supprimée et, le 4 septembre 1775, elle écrit au prêteur royal qui a succédé à M. de Gayot. Sa lettre débute ainsi : " L'avenir effrayant qui se présente à mes yeux dans l'aspect le plus horrible m'oblige à recourir à vous pour vous supplier de vouloir bien jeter un regard de compassion sur une malheureuse famille qui est à la veille de se voir dans la misère la plus complète." Le bail de la Wecheris (sans doute entreprise des lits militaires) va expirer. Mme Claude Sadoul demande au prêteur royal d'intervenir " pour qu'elle soit encore intéressée dans le nouveau bail et qu'elle puisse continuer à recevoir la pension de 1000 livres qui lui permet de vivre, elle et ses " pauvres filles" .

Elle le prie aussi d'intercéder près des créanciers et notamment près de M. d'Oberkirch pour qu'ils cessent leurs

(I) Organisation administrative de Strasbourg.

poursuites; ils veulent faire saisir ses meubles, ce à quoi ils ne gagneront rien. Le dossier n'indique pas si Mme Claude Sadoul continua à toucher cette pension, il est probable que oui.

Cette somme de 1000 livres nous apparait bien modeste aujourd'hui, j'aurai encore l'occasion de faire semblable remarque; au milieu du 18ème siècle, elle pouvait assurer la vie de toute une famille. Il faut aussi noter que le fils aîné Jean-Baptiste était alors dans une situation de fortune qui lui permettait de venir facilement en aide à sa mère et à ses soeurs et que la situation de Mme Claude Sadoul n'était peut-être pas aussi désespérée qu'elle le disait.

Il se trouve au dossier des pièces de procédure et des réclamations de créanciers qui ne font qu'établir que le passif de la succession était supérieur à l'actif. Leur résumé n'apprendrait rien d'intéressant; je note seulement que la veuve Sadoul a vendu pour vivre sa vaisselle d'argent. Ce détail montre à la fois la splendeur passée et le dénuement qui a suivi.

Mme Claude Sadoul meurt à Strasbourg le 18 décembre 1777. Son fils Jean-Baptiste, celui dont nous descendons, déclare le décès; il est alors secrétaire de l'intendant de la province et assésquens (assesseur) de la maréchaussée. Le second témoin est un autre fils, Jean Louis.

Une fille de Claude SADOUL : Madame VIDAL

Claude, on le sait, eut 19 enfants. En dehors de mon trisaïeul Jean-Baptiste, il est possible d'en identifier quelques uns, mais de façon assez vague. Sur l'un d'eux, une fille, les renseignements sont plus précis et, malheureusement, ils ne sont pas très flatteurs.

Catherine Madeleine Sadoul naquit à Strasbourg, le 17 mars 1744. Elle se maria jeune, à 18 ans et demi, le 19 décembre 1762, avec Martin Vidal, secrétaire du baron de Treslan, Chevalier de Saint-Louis et Lazare, brigadier des armées. Le père du marié était marchand à Limoux (aujourd'hui département de l'Aude). Le 21 octobre 1763, elle eut un fils Jean, dont le parrain fut Jean Vidal, sans doute le frère du père, qui était fori militaris scriptor (secrétaire du tribunal militaire à Landau.)

Martin Vidal mourut peu après. Sa veuve se consola trop vite et trop bien. Que fit-elle au juste, on ne le dit pas, mais il n'est que trop facile de le deviner.

En effet, peu après la mort de son père Claude, à l'automne de 1767, la famille Sadoul, en tête la veuve de Claude et le fils aîné Jean Baptiste, adresse une supplique à M. de Gayot, Conseiller d'Etat, ancien intendant des armées du Roi et prêteur royal de la ville de Strasbourg.

Il est exposé : "La veuve et la famille de feu sieur Sadoul que vous avez honoré de vos bontés et de votre protection, qui n'avait jamais rien de plus à coeur pendant toute sa vie

que de vous être inviolablement attaché, vient vous supplier de lui être encore favorable. Une fille incorrigible en tous sens, travaillée d'une aliénation d'esprit de l'espèce la plus dangereuse, qui court à sa perte et au déshonneur de ceux à qui elle appartient, met les exposants dans la nécessité indispensable de la faire enfermer dans un couvent pour éviter de plus grands malheurs." Et la famille Sadoul demande qu'une lettre de cachet soit délivrée par le ministre pour faire enfermer Mme Vidal.

Que ces mots: Lettre de cachet, n'étonnent pas ici, qu'ils ne fassent pas penser à des prisonniers d'Etat, au Masque de fer ou à la Bastille. Il y avait plusieurs sortes de lettres de cachet et notamment celles qui permettaient l'incarcération dans l'intérêt des familles, mesure préventive pour empêcher un scandale possible. C'est le cas ici. On enfermait des femmes et des filles qui pouvaient se mal conduire ou des fils qui pouvaient compromettre l'honneur d'une famille. Le Roi exerçait en somme une sorte de puissance paternelle d'ordre supérieur. Il en reste quelque chose dans le droit de correction paternelle prévue par le code civil, droit qui, en pratique, n'est pour ainsi dire jamais exercé, mais qui juridiquement n'en existe pas moins.

Le 10 décembre 1767, le prêteur royal, M. de Gayot adresse la requête de la famille Sadoul au premier Ministre, le duc de Choiseul. Il donne un avis favorable et demande que les ordres nécessaires lui soient adressés pour faire arrêter la nommée

Catherine Madeleine Sadoul et la faire conduire au couvent de la Congrégation à Saint-Nicolas, près Nancy, aux frais de la famille.

Accueil favorable est fait à cette demande, une lettre de cachet est signée et , le 6 mai 1768, la veuve trop joyeuse fait son entrée au couvent de la Congrégation à Saint-Nicolas-de-Port. Elle avait 24 ans.

Des difficultés vont s'élever pour le paiement de la pension. Son prix a été fixé à 300 livres par an, argent de Lorraine, pour que Mme Vidal soit logée, nourrie, chauffée, éclairée et blanchie. La famille Sadoul a promis de payer cette pension; elle verse les premiers termes, mais c'est l'époque des grands embarras financiers de la veuve de Claude et elle se trouve en retard. Le 18 mai 1769, la supérieure de St-Nicolas signale ce retard à M. d' Antigné, le prêteur royal qui a succédé à M. de Gaoyt. La veuve Vidal n'a pas attendu si longtemps pour réclamer, elle l'a déjà fait en 1768, elle recommence le 4 mai 1769, elle déclare qu'elle est très bien soignée, qu'elle n'a qu'à se louer du couvent de la Congrégation, et qu'elle ne demande qu'à y rester, pourvu qu'on lui assure une pension annuelle de cent livres de France pour ses besoins personnels.

Plus tard, elle réclame encore, elle a été malade, elle ne peut payer le chirurgien, ni rembourser les personnes qui lui ont fait des avances pour les remèdes et bouillons dont elle n'a pu se passer. Sa dot de 3.000 livres a été placée dans la manufacture d'Illkirch et cette manufacture est devenue insolvable. Elle demande à un personnage qui n'est pas indiqué aide et protection

pour la veuve-orpheline qu'elle est.

LETRE DE CACHET DE CLAUDE

Cette requête est entendue, le curateur de Mme Vidal, M. Gombau, payera ce qu'elle a été obligée de dépenser pour sa maladie. Puis, comme elle demande à sortir de Saint-Nicolas, la famille consentira volontiers à la levée de la lettre de cachet si Mme Vidal peut lui prouver que, réellement, elle est assurée d'une place convenable pour s'y retirer, mais à la condition expresse qu'elle ne reviendra pas à Strasbourg, tant que les raisons qui ont donné lieu à sa détention subsisteront.

L'histoire de Madame Vidal s'arrête là. Que devint-elle? On ne sait. Sans doute quitta-t-elle un jour Saint-Nicolas; espérons que c'était pour rentrer dans le droit chemin.

Claude, née le 12 février 1739, a été mariée à Altkirch, le 27 mai 1763, avec Jean Chabron de la paroisse de Trigelshausen (au-delà de Brives ?) de la diocèse de Florisopolis (?) en Suvergne, paroisse non indiquée.

Marie-Anne, née le 2 février 1743, épouse le 25 juillet 1764, à Altkirch, Charles Brentano, marchand de la paroisse St Martin à Francfort, le frère de Mme Jean Baptiste Salch. Des détails sur les Brentano sont donnés ailleurs.

Infant, sur Claire Claudine, naquit le 7 avril 1768. Pas de renseignements.

AUTRES ENFANTS DE CLAUDE

A côté de Madame Vidal, nous trouvons trace de plusieurs des 19 enfants de Claude, mais sans avoir sur eux de détails intéressants.

L'un, Jean Louis, était en l'an VIII, garde magasin général des effets militaires à Strasbourg, rue de la Loi, n° I, fonctions d'intendance qui pouvaient être importantes, Strasbourg étant l'arrière de l'armée du Rhin, alors commandée par le général Moreau. Jean Louis avait épousé Marguerite Lionnet, il eut de nombreux enfants dont nous ne savons rien.

Suzanne, née le 12 février 1739, s'est mariée à Altkirch, le 23 mai 1763, avec Jean Chamberon de la paroisse de Brivalenwis. (Est-ce Brives ?) du diocèse de Floriopotis(?) en Auvergne, profession non indiquée.

Marie-Anne, née le 2 février 1743, épousa le 25 juillet 1764, à Altkirch, Charles Brentano, marchand de la paroisse St Barthélémy à Francfort, le frère de Mme Jean Baptiste Sadoul. Des détails sur les Brentano sont donnés ailleurs.

Enfin, une fille Claudia, naquit le 7 avril 1745. Pas de renseignements.

21

Jean Baptiste S A D O U L

né à Strasbourg ,le 30 janvier 1732
mort à Strasbourg ,le 28 brumaire an VII (19 novembre
1798).

Jean Baptiste est un personnage curieux. Je possède son portrait qui se trouve actuellement dans le salon de Raon et derrière lequel je vais placer une notice résumant la vie de Jean Baptiste.

Nous sommes bien renseignés sur son compte.

Il débuta très jeune dans la diplomatie secrète de Louis XV, entra ensuite dans l'armée, fit un très riche mariage, il acheta une charge de Grand Bailli et se trouva alors dans une très belle situation. Ruiné, oũ tout au moins réduit à un état extrêmement modeste, à la suite de la Révolution, il résuma alors les évènements de sa vie dans une requête où il demande un emploi et qui commence par ces mots pathétiques :
" Du pain, du pain, du pain pour un père de famille qui a eu 16 enfants, auquel il en reste huit, du pain pour un citoyen qui depuis 42 ans sert sa patrie" .

Cette notice, appuyée par d'assez nombreux documents recueillis par mon frère, permet de rapporter fidèlement la vie de Jean Baptiste.

En 1753 - il avait 21 ans - il remplit, dit-il, les fonctions de premier secrétaire de l' ambassade près le Roy

et la République de Pologne. M de la Fayardie était alors ambassadeur en Pologne. Il eut part, ajoute-t-il, à la confiance du roi Louis XV qui entretenait, à l'insu du Ministère, une correspondance secrète avec l' ambassadeur; il touchait annuellement sur la cassette du roi une pension de 2.000 livres. En 1756, il est chargé des affaires de France près le Roy et la République de Pologne.

Jean Baptiste Sadoul fit donc partie de la fameuse organisation de diplomatie secrète qu'on appela : Le Secret du Roi. Le duc de Broglie, descendant du comte de Broglie qui dirigea Le Secret du Roi, a écrit sous ce titre un livre fort intéressant. Au Ministère des Affaires Etrangères, on trouve trace de Jean Baptiste Sadoul dans une lettre chiffrée, écrite le 18 décembre 1756 par Durand, ambassadeur de France en Pologne de 1754 à 1757. L'ambassadeur écrit : " M.Sadoul est arrivé le 15. Il a eu beaucoup à souffrir dans sa route, ce qu'il est bon que M de l' Hopital n'ignore pas pour éviter de s'engager dans les montagnes de Hongrie (sans doute les Carpathes)". Le comte de Broglie succéda à Durand comme ambassadeur en Pologne en 1758. L'actuel duc de Broglie a des archives personnelles sur le secret du Roi, il se pourrait qu'on y trouve des renseignements sur J.B. Sadoul. Mon frère avait commencé à se mettre en rapports avec le duc de Broglie par l'intermédiaire du comte d'Alsace, sénateur des Vosges. Il a abandonné ces recherches.

Le mémoire de J.B. Sadoul continue ainsi: En 1757, le Roy lui fit ordonner de se rendre à l'armée, il y fut employé comme

aide de camp du comte de Broglie. Il a combattu à Grefeld à l'attaque du camp du Holstein Gottorpp et à Munster. En 1758 (le 24 septembre) il obtint un brevet de cornette dans le régiment des carabiniers de Monsieur, brigade de Saint-André.

J.B. Sadoul prit donc part, au début tout au moins, à la malheureuse guerre de sept ans. L'armée française commandée par le comte de Clermont fut battue à Grefeld ; les carabiniers chargèrent, leur chef, le comte de Gisors, fut tué ainsi que 13 officiers, 43 autres furent blessés. Le régiment des carabiniers était un corps aristocratique qui avait une organisation particulière. Chacune de ses cinq brigades comprenant deux escadrons était commandée par un officier général.

Créé le 1er novembre 1693, le régiment des carabiniers avait été commandé jusqu'au 10 octobre 1755 par le duc de Dombes, fils du duc de Maine; donc petit-fils de Louis XIV et de Mme de Montespan. Le 13 mars 1758, Louis XV nomma mestre de camp des carabiniers son petit-fils, le comte de Provence, le futur ^{Louis XVIII} Charles X, alors âgé d'un an.

Le 23 janvier 1759, Jean Baptiste Sadoul épousa à Francfort Marie Thérèse Paule Brentano, fille d'un riche négociant de la ville. Très vraisemblablement, il l'avait connue quand son régiment se trouvait à Francfort. L'armée française, dite armée du Hanovre alors commandée par Soubise, avait cantonné à Francfort dans l'hiver de 1758.

Marie Thérèse Paule Brentano n'était plus toute jeune. Née en 1728, le 15 octobre, elle avait dépassé la trentaine. Jean Baptiste, avait 27 ans, il est probable qu'il était séduisant, il avait déjà vu beaucoup de choses dans sa mission de Pologne et à l'armée et, le prestige de l'uniforme et d'un corps aristocratique aidant, le mariage se fit.

A en juger par le nombre des enfants, il fut heureux. Le ménage Jean Baptiste Sadoul eut le nombre un peu effarant de 16 enfants, je l'ai dit, et, quand il dresse la liste, Jean Baptiste n'oublie pas de mentionner en plus la fausse couche d'un enfant mâle, le 4 juin 1763.

Dans un chapitre à part, je donnerai plus de détails sur les Brentano. Voici un résumé. Le père de Mme Jean Baptiste Sadoul était d'origine italienne, il tenait à Francfort, alors ville libre et siège d'un grand mouvement d'affaires internationales, un commerce de fruits du midi. On peut penser que dans l'importante place commerciale de Francfort, c'était en grand le commerce qu'exerçent aujourd'hui un peu partout, plus en petit, les Espagnols.

Le père Brentano avait une très opulente fortune. Sa famille est nombreuse, et cependant il donne à sa fille une dot de 150.000 livres. Cette somme ne dit peut-être pas grand-chose aux générations actuelles, mais elle était énorme à l'époque. Il est très difficile de fixer la valeur relative

de la monnaie et du prix des choses à travers les âges. Aucune méthode - et on en a essayé beaucoup - ne donne de résultats tout à fait certains. Mais on admet généralement qu'entre l'époque actuelle et le milieu du 18ème siècle, il faut multiplier par dix au moins, et sans doute par un plus gros chiffre, la valeur nominale de la monnaie actuelle. La dot de Melle Brentana vaudrait donc aujourd'hui un million et demi, sinon davantage. On en voit bien peu de cette importance et, pour ma part, je n'en connais point.

Jean Baptiste quitta aussitôt le service militaire et, comme il l'écrivit plus tard, il s'empressa de s'établir aussi honnêtement que solidement.

En 1760, il fut nommé Juge de la Connétablie et élu sénateur au Magistrat de Strasbourg. Il dirigeait aussi en chef le bureau contentieux et forestal de l'intendance d'Alsace.

Il n'a que 28 ans, et sa situation est déjà importante. On ne sait quelles études il avait faites, mais il apparaît qu'il avait une instruction développée. Sans doute, avant de partir pour la Pologne, avait-il fait des études juridiques. Les situations qu'il occupe en 1760, celles qu'il va avoir par la suite le font penser.

En 1766, lors de la mort de son père Claude, il est secrétaire de l'Intendance d'Alsace et assesseur à la maréchaussée.

En 1768 ,il acquit l'office de Juge dans les bailliages appartenant en Basse Alsace au duc des Deux Ponts, Christian IV ,c'est à dire les bailliages de Seltz,Hagenbach,Gouttenberg.Deux ans après, en 1770, il réunit aux bailliages du duché de Deux-Ponts la subdélégation de l' Intendance d' Alsace à Wissembourg. C'est dans cette ville qu'il habitait.Il paya ces différents offices 49.500 livres,soit, au taux du jour,au moins cinq cent mille frs.

Jean Baptiste Sadoul était donc à la fois fonctionnaire français comme subdélégué de l'Intendance d' Alsace à Wissembourg(fonction administrative assez semblable à celle de sous-préfet) et Grand Bailly, Juge au nom d'un souverain étranger,le duc de Deux-Ponts.Cette double situation qui étonne aujourd'hui était alors toute naturelle.L'Alsace était divisée en un très grand nombre de souverainetés diverses; des princes allemands, y avaient des possessions.La question des princes possessionnés d'Alsace donna lieu à d'inextricables difficultés au début de la Révolution . Jusqu'en 1789, Jean Baptiste Sadoul est riche, très riche même.Ses offices lui donnent un revenude 12.000 livres et il y ajoute les intérêts de la dot de sa femme,7500 livres, en tout près de 20.000 livres, soit au moins 200.000 frs d'aujourd'hui et il faudrait encore y ajouter les 2000 livres qu'il continua longtemps à recevoir de la cassette royale pour ses services en Pologne.

Jean Baptiste Sadoul était Grand Bailly quand le Roi



De gauche à droite et de haut en bas.

- 1) Jean Baptiste Sadoul ou peut être son fils Jean Louis.
- 2) Jean Baptiste d'après le pastel de Raon.
- 3) Seconde femme de Jean Baptiste, née Mourch
- 4) Paule Marie Thérèse Brentano, épouse J.B. Sadoul

(Miniatures appartenant à mon frère)

lui fit proposer une mission secrète en Angleterre. Son dégoût pour tout ce qui est intrigue, dit-il, la lui fitrefuser, cette mission n'ayant aucun contact avec le service de la nation et les affaires diplomatiques. Son refus, ajoute-t-il, lui fit perdre la gratification annuelle sur la cassette et la protection. Cette histoire est curieuse. Le mémoire de Jean Baptiste Sadoul porte " B.M. s'en tira mieux que je ne l'aurais fait ". Il est vraisemblable que ces deux lettres B.M. désignent Beaumarchais. A deux reprises, le célèbre écrivain fut en effet chargé de missions secrètes en Angleterre, l'une près du Chevalier d'Eon, personnage énigmatique, dont la curiosité publique se demandait s'il était un homme ou une femme, l'autre ayant pour objet d'arrêter la publication en Angleterre de libellés injurieux contre la Du Barry, maitresse de Louis XV.

La première de ces missions, qui est la seconde en date, est la plus intéressante. Le chevalier d' Eon avait fait lui aussi partie du secret du Roi; plusieurs fois, il avait été chargé de négociations occultes en Russie et en Angleterre. A l'avènement de Louis XVI , le ministre Vergennes voulut rentrer en possession de la correspondance compromettante qui était entre les mains du chevalier d' Eon et lui envoya Beaumarchais pour négocier l'affaire. Celui-ci réussit à se faire remettre ces papiers en octobre 1775 et aussi à faire reconnaître au chevalier d'Eon qu'il était une femme, alors qu'en réalité il était un homme. Il est dans l'histoire du chevalier d' Eon bien des dessous qui ne sont pas encore éclaircis.

L'offre qui fut faite à Jean Baptiste, quinze ans après la fin de sa mission de Pologne, montre qu'il avait conservé des relations aux Affaires Etrangères et qu'il avait du y laisser le souvenir d'un homme à l'esprit délié. Peut-être avait-il connu le chevalier d' Eon, employé dans le Secret du Roi en Russie pendant que lui-même était en Pologne. De plus le chevalier d' Eon comme Jean Baptiste avait été aide de camp du comte de Broglie.

On peut aussi penser qu'il avait rendu des services appréciés puisqu'il continuait à toucher une pension de 2000 livres sur la cassette royale, longtemps après qu'il était revenu en Alsace et y occupait des fonctions judiciaires et administratives. Il est bien regrettable qu'il n'ait pas écrit ses souvenirs. Il n'est pas téméraire de penser qu'il a joué un rôle, sinon dans la tout à fait grande histoire, au moins dans la petite.

J'ai déjà dit que les nombreuses pièces très précises recueillies par mon frère n'ont guère qu'un caractère officiel et ne permettent qu'un exposé un peu sec. Il manque des documents plus intimes qui pourraient donner une idée du caractère et du genre de vie des personnages, des correspondances par exemple. J'ai dit aussi que mon grand père connaissait certainement des détails sur son grand père Jean Baptiste, mais que, malheureusement, quelques uns seulement avaient été recueillis.

Par ailleurs, notre cousine Mme Sérot a entendu dire

par son père, que l'arrière grand-père, le Président Sadoul, fils de Jean Baptiste, n'aimait pas à parler des événements d'autrefois et que, quand on l'interrogeait, il répondait philosophiquement : " Je me porte bien". Que voulaient dire exactement ces paroles énigmatiques. Peut-être tout simplement qu'il était satisfait d'avoir enfin trouvé la tranquillité et de ne plus penser à tous les tracas d'une vie que les événements avaient rendue, pour lui aussi, fort agitée, en brisant successivement toutes les situations qu'il avait pu trouver.

Mon frère et moi nous ne nous rappelions plus qu'une anecdote assez amusante sur notre trisaïeul . Jean Baptiste exigeait de ses enfants beaucoup de tenue, à table notamment. Avec une aussi nombreuse famille, c'était nécessaire. Un jour, l'un des enfants, dans un geste de détente, s'étira et étendit les bras en croix. Vite, il s'aperçut de son incartade, et, craignant les rigueurs paternelles, il dit : " Voilà comment Notre Seigneur Jésus Christ a été crucifié ". Ce jeune Sadoul, probablement mon arrière grand-père, avait de l'esprit d'à propos. Mais son père, le Grand Bailli, n'en avait pas moins; il donna à son fils un paire de soufflets et ajouta : Et voilà, mon ami, comment Notre Seigneur fut flagellé .

Madame Jean Baptiste Sadoul mourut à Wissembourg, le 27 septembre 1786. Deux ans après, le 23 octobre 1788, Jean Baptiste se remaria à Selestat avec Antoine Claire Françoise Mouch, alors âgée de 29 ans, lui-même avait 56 ans. Le père de la seconde Madame Sadoul était ancien médecin du Roy et chirurgien-

major à Selestat. Aux termes du contrat de mariage, reçu par le notaire Rumpler, chacun des époux conservera ses biens propres, l'inventaire en sera fait, Le montant des apports n'est pas indiqué.

Aussitôt après la mort de sa première femme, Jean Baptiste avait résolu de céder sa charge de Grand Bailli à son fils Jean Louis Martin, (Louis de son prénom habituel), notre arrière grand père. Le 13 décembre 1786, Louis Sadoul avait été nommé par le duc des Deux Ponts, Juge et Bailli en survivance, pour prendre définitivement la charge à la mort ou à la démission de son père Il était le coadjuteur ou suppléant de son père et successeur désigné.

Mais arrive la révolution qui va bouleverser du tout au tout la vie de Jean Baptiste. Les anciens offices de judicature sont supprimés et le Grand Bailli cesse ses fonctions en octobre 1789.

En 1790, il rendit compte à ses enfants, dont plusieurs étaient encore mineurs, de la succession de leur mère. Les biens de celle ci étaient déjà entamés; Par délicatesse, dit-il, en décembre 1790, il abandonna toute la fortune à ses enfants qui en reconnaissance, s'engagèrent à lui verser une pension modique, mais suffisante. La chute de la monnaie allait réduire cette pension à rien, détruire aussi l'indemnité que Jean Baptiste avait touchée à la suite de la suppression de sa charge, sa

situation devint très critique.

Plus tard, une assemblée de famille du 22 fructidor an V (septembre 1797) fixa le chiffre de cette pension à 600 livres; elle avait peut-être été augmentée en raison de la baisse de la monnaie. Il n'est pas dit si cette pension était payable en assignats ou en monnaie métallique, comme on disait alors. La différence serait grande.

C'est après la suppression de sa charge qu'il adressa aux autorités son intéressant et pathétique mémoire. A divers indices qu'il est inutile de rapporter on peut penser qu'il a été écrit dans le courant de l'été 1792 où en 1793, au plus tard. Ce serait alors avant la grande chute des assignats. Jean Baptiste avait quitté Wissembourg et s'était retiré à Sélestat, près de la famille de sa seconde femme.

Jean Baptiste, en termes sobres, raconte sa vie, dit les diverses fonctions qu'il a occupées, les services qu'ils a rendus. Il expose que la suppression de sa charge, la perte sur les assignats l'a mis dans la plus grande détresse et qu'il est au moment d'être poursuivi et peut-être emprisonné par ses créanciers. (La prison pour dettes civiles existait toujours).

Il a fait, continue-t-il, ces sacrifices sans murmurer, il avait appris que les révolutions ne se faisaient point avec du sucre. Constamment attaché à sa patrie, il n'a écouté que la loi, il lui a obéi et où elle manquait, son patriotisme lui a

servi de guide; il l'a empêché d'errer. Ces services, ces sacrifices, les moyens qui lui restent pour être utile à sa patrie doivent lui assurer du pain et il veut le mériter par son application, son zèle et son travail. Et Jean Baptiste conclut en demandant à être nommé Commissaire des Guerres ou commissaire du pouvoir exécutif. Ceux qui occupent ces emplois, dit-il, ne connaissent ni les localités, ni les personnes, ni leurs mœurs, ni leurs opinions; ils trompent et les législateurs et les administrateurs, parce qu'ils sont trompés eux-mêmes et il en résulte des désordres, des gaspillages, un manque de service qui ne peut tourner qu'à la perte de la chose publique. Sans doute, il ne remplit pas les conditions fixées par un récent décret pour obtenir ces postes, mais lui qui a été officier de cavalerie, secrétaire d'intendance et subdélégué, est très capable de les remplir et en fait il les a déjà exercées.

A la suite de cette requête qui ne manque pas d'allure Jean Baptiste obtint satisfaction, partielle tout au moins, il fut nommé chef de bureau au département du Bas Rhin. C'est cette qualité qui lui est donnée lorsqu'il est témoin dans l'acte de naissance de sa petite fille Marie Marguerite (la future Madame de Rey), le 15 germinal an II (avril 1794).

Vint la réforme judiciaire de la Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), celle qui créait le Directoire. Depuis la suppression des Parlements et des anciennes juridictions,

l'organisation judiciaire avait varié plusieurs fois sans donner de résultats bien satisfaisants. La constitution de l'an III lui assura plus de stabilité et plus de force. Elle substitua aux tribunaux de districts trop nombreux des tribunaux départementaux, composés de 20 juges, non point nommés par le pouvoir central, mais élus pour cinq ans. Jean Baptiste fut élu juge au tribunal civil et criminel du Bas Rhin, ce qui lui donnait une situation, sans doute modeste, mais suffisante. Il touchait d'ailleurs à la fin de sa vie. Cette vie avait été fort agitée, et, après des périodes intéressantes comme celle de la jeunesse, prospère comme celle de l'âge mur, elle finissait tristement. Des malheurs privés ne l'avaient pas non plus épargné; sa femme était morte relativement jeune; sur seize enfants, il en avait perdu huit. J'ai déjà signalé qu'à cette époque la mortalité des enfants était épouvantable. Ainsi en 1765, Jean Baptiste ne perdit pas moins de quatre enfants, dont trois en quelques jours, les 20 février, 7 mars et 11 mars 1765; ils étaient âgés respectivement de 5 ans, 4 ans et un an. Ils furent évidemment victimes d'une épidémie, sans doute de la petite vérole, alors si redoutable. Un quatrième enfant, âgé seulement de quelques semaines, mourut encore au mois de novembre de la même année. Il fallait évidemment avoir de la résignation pour supporter ces malheurs répétés.

Au moment où commençaient ses revers de fortune, Jean Baptiste était encore éprouvé par la mort d'un fils qui

débutait brillamment dans la vie. Marie Jean Baptiste Valentin était né à Strasbourg, le 7 janvier 1773. Le 15 février 1788, il venait d'avoir quinze ans, il est nommé sous-lieutenant dans la compagnie de Schavenbourg du régiment d'infanterie allemande d'Alsace dont le colonel est le baron d'Esebeck. Ses lettres de service sont délivrées à Strasbourg par Maximilien Joseph, prince palatin du Rhin, duc de Bavière et de Juliers, colonel propriétaire du régiment d'infanterie d'Alsace au service de sa Majesté très Chrétienne. A noter que Maximilien Joseph, le prince palatin était souverain des territoires où Jean Baptiste était bailli. Une ordonnance du 31 décembre 1789, signée du Roi Louis XVI, nomme Valentin qui n'avait pas encore dix-sept ans, sous lieutenant à la compagnie d'Aminoff au régiment royal d'infanterie suédoise dont le colonel propriétaire est le comte de Fersen (sans doute le fameux chevalier servant de Marie Antoinette). L'ordonnance de nomination le qualifie pour la circonstance : Valentin de Sadoul.

Ces nominations, montrent, à côté sans doute du mérite du jeune homme, l'influence que pouvait alors avoir son père. Valentin était jeune officier au moment où allaient commencer les guerres de la Révolution. Peut-être y aurait-il fait son chemin, mais il mourut le 27 février 1791, à 18 ans, alors que son régiment tenait garnison à Valenciennes; il fut enterré le lendemain au cimetière de la paroisse Saint-Jacques.

Jean Baptiste exerça ses fonctions de Juge au tribunal de Strasbourg pendant trois ans environ, il mourut à Strasbourg le 29 brumaire an VII (19 novembre 1798). Il habitait alors rue du Dôme 17, à l'angle de la rue Brulée. La maison était un vaste immeuble, autrefois propriété du grand choeur de la Cathédrale, vendu à la révolution comme bien patronal. Elle a été brulée en 1870 pendant le siège de Strasbourg.

Bien entendu, après ce qui vient d'être dit, il va de soi que la succession de Jean Baptiste Sadoul était loin d'être opulente. Ses enfants l'acceptèrent d'abord sous bénéfice d'inventaire, puis y renoncèrent quand il fut établi que le passif de la succession était de 1.634 frs 70 et l'actif de 428 frs 80 seulement.

Cependant, le 26 fructidor an IV, le relevé des créances appartenant à la famille Sadoul avait été dressé, le total s'élevait à une somme assez importante, 113.055 frs 68, y compris 11.000 frs pour la moitié d'une maison à Oberotterbach. Mais s'agissait-il d'assignats ou de francs métalliques ? On peut penser que Jean Baptiste renonça à sa part et qu'en compensation ses enfants s'engagèrent à lui verser la pension annuelle de 600 livres dont il est question plus haut.

A noter que dans cet inventaire de l'an IV figure une somme de 900 livres que notre aïeul avait prêtée à la loge maçonnique de Wissembourg. Il était en effet franc maçon et

Jean Baptiste exerça ses fonctions de Juge au tribunal
de Strasbourg pendant trois ans environ, il mourut à Stris-
bourg le 23 décembre 1798. Il habitait
alors rue du Dôme 17, à l'angle de la rue Princesse, la maison
était un vaste immeuble, autrefois propriété du grand chœur
de la Cathédrale, vendu à la révolution comme bien national.
Elle a été brûlée en 1870 pendant le siège de Strasbourg.

Reproduction du mémoire de Jean Baptiste Saboul.

demandant un emploi.

Liste de ses enfants.

(Les originaux sont dans les dossiers de mon frère)

inventaire, puis y renoncèrent quand il fut établi que le passif
de la succession était de 1.834 frs 70 et l'actif de 426 frs

pendant le 26 fructidor an IV, le relevé des créances
appartenant à la famille Saboul avait été dressé, le total a
élevé à une somme assez importante, 113.055 frs 68, y compris
11.000 frs pour la moitié d'une maison à Gerswillerbach, mais
n'ayant-il d'assignats ou de francs métalliques ? On peut
penser que Jean Baptiste renonça à sa part et qu'en compensa-
tion ses enfants s'engagèrent à lui verser la pension annuelle
de 600 livres dont il est question plus haut.

A noter que dans cet inventaire de l'an IV figure une
somme de 900 livres que notre aïeul avait prêtée à la loge
magonique de Wissembourg. Il était en effet franc maçon et

Depuis la revolution, il a perdu sa fonction dans le Regt. cy de son Lieut. et est le qu'on a agi de 16. qui est une femme Volontaire dans le 6. de nation ou des 17. ans.

Il a été pour la confiance du Roy qui - en 1757. a été nommé Ministre des Colonies. Secretaire de l'ambassade, et a eu l'honneur d'être nommé Secrétaire de la Cour de Cassation.

Il a combattu à Crevelt, au siège de Namur, et à Munsb. et a été nommé Colonel.

Il n'a pas de fortune, est marié de 16. ans et a un enfant de 16. ans. Il a été nommé Secrétaire de l'ambassade et a été nommé Secrétaire de la Cour de Cassation.

Il a été nommé Secrétaire de l'ambassade et a été nommé Secrétaire de la Cour de Cassation.

Il a été nommé Secrétaire de l'ambassade et a été nommé Secrétaire de la Cour de Cassation.

Du pain, du pain, du pain pour la nourriture de la famille qui a eu 15. enfants au quel il en est resté huit.

Du pain pour la nourriture de la famille qui a eu 15. enfants au quel il en est resté huit.

En 1757, il a rempli les fonctions de Secrétaire de l'ambassade près le Roy et la République de Sologne.

En 1758, il a été chargé dans les mêmes fonctions de affaires de France.

Le Roy lui a donné de l'argent pour lui-même et pour sa femme. Il a été nommé Secrétaire de l'ambassade et a été nommé Secrétaire de la Cour de Cassation.

En 1759, il a été nommé Secrétaire de l'ambassade et a été nommé Secrétaire de la Cour de Cassation.

En 1760, il a été nommé Secrétaire de l'ambassade et a été nommé Secrétaire de la Cour de Cassation.

En 1761, il a été nommé Secrétaire de l'ambassade et a été nommé Secrétaire de la Cour de Cassation.

En 1762, il a été nommé Secrétaire de l'ambassade et a été nommé Secrétaire de la Cour de Cassation.

En 1763, il a été nommé Secrétaire de l'ambassade et a été nommé Secrétaire de la Cour de Cassation.

En 1764, il a été nommé Secrétaire de l'ambassade et a été nommé Secrétaire de la Cour de Cassation.

En 1765, il a été nommé Secrétaire de l'ambassade et a été nommé Secrétaire de la Cour de Cassation.

En 1766, il a été nommé Secrétaire de l'ambassade et a été nommé Secrétaire de la Cour de Cassation.

En 1767, il a été nommé Secrétaire de l'ambassade et a été nommé Secrétaire de la Cour de Cassation.

En 1768, il a été nommé Secrétaire de l'ambassade et a été nommé Secrétaire de la Cour de Cassation.



9th de l'Empire Sadoul a raison
 de qui l'un des maîtres de la
 Succession de qui le grand
 Douzime
 Cote 1^{re}

Je soussignée Marie Anne Spitz,
 épouse à et autorisée du Sr Sadoul
 mon mari, procureur du Roi près le
 tribunal de première instance de
 la ville de Solestat, où nous
 demurons le Day, ne pouvons par
 ce présent, avoir à l'instant aucun
 rien comptant, en bon et espié
 d'or, du Sr François Xavier Richard,
 père, Juge au tribunal civil de
 Colmar 1^o Une somme principale
 de Dix huit cent vingt neuf francs
 cinquante trois centimes, pour acquitte-
 ment de pareille somme qui me
 revient et qui forme le tiers de celle
 de Cinq Mille quatre cent quatre vingt
 huit francs cinquante huit centimes 1/8.
 pour laquelle le Sr Joseph Spitz, mon
 père, la Dame Marie Noël ma sœur
 ainsi que moi, le trois comme
 représentant que Dame Marie Anne
 Spitz, notre mère, celle dernière comme
 héritière pour un huitième, dans la
 succession de feu Dame Marguerithe
 Richard, veuve de François de Colmar,
 auroit été délégué sur ledit Sr
 Richard suivant liquidation et

J.

partage fait de la succession de la
Dite Dame Marie Braconnot votre
grande tante, par devant Mr. Furet
et son collègue notaire au Dit Colmar
au Date Du 28. Avril Dernier

1829-33

2^e Cinqante trois francs
trente cinq centimes pour
intérêts au éché à ce jour
Depuis le Vingt cinq Décembre
Dernier époque jusqu'à laquelle
ils ont été comptés pour
la formation de la masse
au Dit partage

33-38

pour lesquelles Deux
Sommes furent un total
de Dix huit cent quatre vingt
Deux francs 88. Centimes 88. 1882-88.
De Deux quittans au Dit J. Richard.

Le total ce Vingt cinq Juillet
Dix huit cent Dix Neuf.

Sedoul n^e 276
Fautou

il a fait ces sacrifices sans murmure, il aient
appren que les révolution n'est de faire de gains
à un des succès.

Contrairement attaché à sa patrie, il n'a craint
que la loi, et les a obéi, et on elle manquera
son Patriote me lui a servi de guide. Il lui
ces principes, ces sacrifices, les moyens qui lui
restent pour être vrai à sa patrie de servir
lui assurer du pain et il l'a tenu le motif
son application. Son zèle et son courage
C'est à vous, Citoyen, de décider, quel l'indigne
avec confiance, potence vous pouvez, le
travaux de la patrie, et de la faire
il est de votre dignité, de faire
me les posséder. C'est vous le faire.

Donnez lui du pain, du pain.

plusieurs moyens se présentent celui de
le faire nommer Commissaire des guerres, ou
de l'employer en qualité de Commissaire des
pouvoirs exécutif, ceux qui sont envoyés, ne
connoissent ni les localités, ni les besoins, ni les
personnes, ni les besoins, ni les opinions,
ils trompent les administrateurs et les
administrateurs, par ce qu'ils sont trompés
eux mêmes, et il est résulté de ce
Désordre, l'usage du mélange de l'armée,
qui ne peut servir qu'à deux points de la
chose publique.

ensuite; et c'est ce que l'art. 7. du Tit. 8. du décret
du 21. février dernier, qui pourvoit aux besoins que parmi
les élus - Commissaires ou les quartiers-maires de l'armée
l'art. 7. qui a été officier de cavalerie, Secrétaire
ad'justement, et Subdélégué pendant 16 ans de son
cette plus favorable qu'il est, élève puis que son
cette un des Commissaires
à la fabrication de faire les fonctions de
Commissaire des guerres, et qui l'ait en effet.

Revue des Naissances & Mariages
de l'année 1785

marie le 27. 7^{me}. 1759

marie Theres Pauline née le 29. Janvier 1760 & le 20. février 1763.

Joseph Ansoine né le 12. février 1761. & le 7. mai 1765.

Jean Louis Martin né le 10. 9^{me}. 1762.

bonne couche d'un enfant mal le 4. Juin 1763.

Pauline Marie Susanna née le 5. Mars 1764. & le 11. Mars 1765.

Joseph Marie Marc né le 24. 8^{me}. 1765. & en 9^{me} Juin.

Theres Marie Pauline née le 12. Juillet 1766.

Joseph Marie né le 12. ~~...~~ le 19. août 1778.

marie Pauline Theres née le 26. 7^{me}. 1768.

marie Ansoine Julia née le 10. 9^{me}. 1771. &

Jean Baptiste né le 6. Janvier 1773.

Charles né le 1. Mars 1774. &

marie Anne Walburge née le 7. May 1775.

Charles Crainne né le 12. Mars 1777.

Joseph Marie né le 28. Mars 1779.

marie Louise Adelaide née le 4. Juin 1780.

marie Josephine née le 19. Juin 1783. morte le 24. 1^{er} Juin.

j'ai entendu dire que, plus tard, une de ses descendantes brûla avec indignation ses insignes maçonniques. C'est dommage pour les collectionneurs de la famille et d'autant plus regrettable que les tendances de la franc maçonnerie de ce temps étaient très différentes de celles d'aujourd'hui au point de vue religieux .

On sait par exemple qu'en 1817 à la mort de Fualdès, la célèbre victime du drame qui donna lieu à la plus retentissante affaire judiciaire qui soit, les franc maçons de Rodez firent célébrer à la cathédrale une messe pour le repos de l'âme de leur frère. Au XVIII^e siècle, un très grand nombre de gens éclairés faisaient partie de la franc maçonnerie, quelles que fussent leurs opinions religieuses. Il faut croire cependant que, dès le début du 19^{ème} siècle, les dames dévotes avaient en horreur les franc maçons .

Les Bretons étaient originaires de la Haute Italie, ce qui est prouvé par les noms de Coss, un autre géologique au d'après l'histoire de l'abbé de Mably, qui signifie des Antonis Bretons, noble en 1600, qui vivait de 1450 à 1500, qui serait notre ancêtre.

Notre grand-père, Louis Marie Théodore Breton, époux de Jeanne Baptiste Gaudel, avait pour père Carlo Antonio Marie Breton, né en 1698, à Belvedere (Italie) et qui était le grand-père de notre père.

37

LES BRENTANO

Aux dossiers de mon frère se trouvent pas mal de renseignements sur les Brentano, malheureusement ils sont pris de telle façon que tous ne sont pas clairs. La mémoire de mon frère complétait ces documents dont beaucoup ne sont pas utilisables.

Le nom de Brentano se trouve aujourd'hui encore en Allemagne; il est porté par des personnages ayant une ^{certaine} ~~certaine~~ notoriété et dont certains sont indiqués dans les dossiers. L'un, Brentano de Tremazzo, habitait Offenbach, après Francfort, en 1917. J'ai trouvé, au col de la Chipotte, la tombe d'un Brentano, lieutenant au 8^{me} bataillon de chasseurs à pied allemand, en garnison avant la guerre à Selestat, tué dans les combats d'août et septembre 1914. Cette tombe était, avec cinq ou six autres, là où se trouve le monument des coloniaux. Elle a été relevée lors de l'érection de ce monument en 1917.

Les Brentano étaient originaires de la Haute Italie, de la région du lac de Come. Un arbre généalogique au dossier remonte jusqu'à Magnifico don Antonio Brentano, nobile au lac de Come de 1480 à 1500, qui serait notre ascendant.

Notre trisaïeule, Paule Marie Thérèse Brentano, épouse de Jean Baptiste Sadoul, avait pour père Carlo Antonio Marie Brentano, né en 1698, à Bolvedro (Italie). Il avait épousé à

Bonsenzo-sur-Castillo-Gimaroli, en 1724, Kaifua Marie Théronia Brentano de Gimarolli (peut-être une de ses parentes). Il mourut à Francfort en 1748.

Sa veuve se remaria avec Jean Antoine von Mügnoni ou Mügnoni (nom encore à tournure italienne) et mourut à Strasbourg en 1783.

Notre ancêtre, Paula Maria Thérésia (Paule Marie Thérèse) naquit à Francfort le 15 octobre 1728; elle n'en est pas moins italienne de pur sang. Son père était déjà établi à Francfort avant son mariage en 1724. On trouve en effet des Brentano dans la région rhénane dès avant cette date. Un Charles Brentano est reçu bourgeois de Francfort le 17 mai 1704, un autre, Antoine, le 23 juin 1723 (c'est peut-être le notre). Un Brentano est négociant à Strasbourg, grande rue, au 18ème siècle. Avant encore, en 1644, un Jean Martin Brentano était marchand de citrons (citronem krämer) à Francfort.

D'après un arbre généalogique qui n'est pas très compréhensible, il est l'ancêtre de Mme Jean Baptiste Sadoul. Il en résulte que les Brentano, quoique établis à Francfort depuis longtemps, étaient restés en contact étroit avec l'Italie, que, notamment, ils retournaient s'y marier.

Nos arrière grands parents étaient, on peut le dire d'une façon certaine, à la tête d'un commerce de fruits du midi. A n'en pas douter, ce commerce devait être très important. On

150 millions
de Frs 1958.

trouve aux parents Brentano au moins dix enfants; c'est un minimum, car il est probable que certains actes n'ont pas été trouvés. Par contre, quelques uns de ces enfants sont certainement morts, mais il doit en rester pas mal, et cependant les parents peuvent faire à leur fille, Mme Sadoul, la dot très considérable de 150.000 livres (un million et demi, sinon plus, d'aujourd'hui - je l'ai déjà fait remarquer). J'ai dit aussi que Francfort était ville libre, siège d'un grand commerce international, et il est probable que le commerce de fruits Brentano s'exerçait à la fois sur l'Allemagne, la région rhénane et la France. A ce propos, il est bon de noter qu'à cette époque les habitants du couloir rhénan, que ce soient l'Alsace, Mayence, Francfort ou Bade, ne se considéraient pas du tout comme des ennemis héréditaires, mais entretenaient entre eux d'excellents rapports de voisinage. Ils étaient d'ailleurs partagés entre des nationalités très diverses; l'unité allemande commence aux guerres de la Révolution et surtout de l'Empire pour s'affirmer en 1866 et 1870. A Francfort toutes les nationalités se rencontraient. En 1728, Paule Marie Thérèse a pour marraine Marie Thérèse Carravi, épouse de M. Lachausse, médecin des armées. Le nom de Lachausse semble bien indiquer qu'il devait s'agir des armées françaises. En 1798, une correspondance d'un Joseph Brentano de Francfort montre qu'il écrivait en français comme s'il était sa langue maternelle.

Les relations de famille entre les Sadoul et les Brentano paraissent avoir été excellentes. Le père Brentano de Francfort

devait avoir eu à se féliciter de son gendre Jean Baptiste, puisque son fils Jean Charles épouse une sœur de Jean Baptiste, Anna Maria, en 1764. Si cette arrière grand tante lointaine a laissé des descendants, ceux ci sont certainement devenus allemands. L'officier de chasseurs tué à la Chipotte serait-il un de ceux-là ?

En outre, on voit apparaître les Brentano dans les cérémonies de famille, comme parrains et marraines notamment.

La dernière trace que je trouve des Brentano est une correspondance en 1798 de Joseph Brentano, négociant à Francfort avec Quinon, le tuteur des enfants encore mineurs de Jean Baptiste. Quinon lui réclame le remboursement d'un prêt dont le montant n'est pas indiqué que lui ont fait jadis M. et Mme Jean Baptiste Sadoul. Joseph Brentano se fait tirer l'oreille, il dit que le commerce ne va pas, que l'argent se fait rare. Nous sommes en 1798; Joseph Brentano avait raison. Mais il devient de mauvaise foi. Comme Quinon insiste, il lui répond que ce n'est que par pure amitié pour Mme Sadoul qu'il a accepté le prêt. En effet, il payait 4 % d'intérêts alors qu'il aurait pu emprunter ailleurs à 3 et $3\frac{1}{2}\%$. Il reconnaît bien qu'en 1798, on paie 8, mais comme il a longtemps payé 4, il trouve que cela fait compensation. Joseph Brentano était pour le moins un roublard.

Il reste encore des Brentano une tradition qui est

prablement une légende , c'est celle du fabuleux héritage qui aurait échappé aux descendants de Jean Baptiste Sadoul et de Paule Brentano. Cette tradition dont mon grand-père parlait, qui est encore connue de Mme Devallée et de Mme Serot, dit qu'un Brentano, notre parent, aurait laissé une très grosse fortune et que comme il avait manqué une pièce pour prouver la parenté, cet héritage serait allé aux hopitaux de Milan.

Il existe aux dossiers quelques lettres qui éclaircissent assez complètement cette affaire et lui donnent une physionomie très différente de celle de la tradition familiale. Cela n'étonnera que ceux qui ne se sont jamais rendus compte combien les souvenirs des hommes se déforment et s'amplifient .

Donc, vers 1830, serait venu en Alsace un homme d'affaires qui recherchait les héritiers d'un Brentano d'Italie. La famille ne semble pas y avoir prêté grande attention et c'est seulement en 1845 qu'on se rappelle cette affaire déjà vieille de quinze ans. Mme Laurence et Mme Rabiatt, filles du Commandant Sadoul et nièces de mon grand-père, vont à Francfort, trouvent un curé qui leur remet l'acte de naissance de Paule Brentano, épouse de Jean Baptiste, la liste de ses frères et soeurs nés dans la paroisse, et leur montre le portrait d'un Brentano avec lequel Mme Rabiatt se trouve de la ressemblance. Là dessus, on ne parle plus de rien; quinze ans se passent encore, en 1860 seulement certains membres de la famille repartent en quête de la succession. C'est le docteur Léon Coze qui paraît surtout s'y intéresser.

42

La succession est maintenant de 18.000.000 (dix huit millions), tantôt ce sont les hopitaux de Milan qui ont hérité, tantôt le Brentano a laissé sa grande fortune à l'église pour qu'il soit célébré des messes pour le repos de son âme. Si je mesouviens bien, mon grand père disait plutôt que c'était la cathédrale de Milan qui avait hérité. Mais, point essentiel, personne ne sait si le fait est exact, personne ne connaît l'identité de l'homme aux millions. Enfin, une lettre est envoyée à Milan pour avoir quelques renseignements, c'était évidemment la seule chose à faire. La réponse n'est pas au dossier. S'il y en a eu une, elle a du être assez décevante, car, depuis, la famille Sadoul n'a plus fait de démarches pour entrer en possession des 18 millions. Le certain, c'est que la tradition d'un seul acte d'état-civil qui aurait manqué pour établir la filiation est inexacte. On ne savait même pas le nom du défunt multimillionnaire, on ignorait donc la parenté qu'il fallait établir ; on n'a jamais produit un seul acte. Mme Laurence et Mme Rabiât se sont procurées en 1845, l'acte de naissance de leur arrière grand-mère, et c'est tout; en 1860, elles ne savaient même plus ce qu'il était devenu .